#### A L'ISSUE DE L'ÉLECTION, L'EMPLOYEUR DOIT TRANSMETTRE (dans les 15 jours):

1

I

1

I

### Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTERE DU TRAVAIL

## **PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**



EL 05

**1** exemplaire du procès-verbal d'élection au centre de traitement des élections professionnelles à l'adresse suivante :

> CTEP TSA 79104 76934 ROUEN CEDEX 9

**2** exemplaires du procès-verbal à l'agent de contrôle de l'inspection du travail

verbal d'élection à chaque syndicat ayant présenté une liste de candidats et/ou ayant participé à la négociation du protocole d'accord pré-électoral

MT1

14111	ı
	-
NOMS et PRÉNOMS des candidats groupés par liste	Ī
(sauter une ligne entre chaque liste).	I
Les noms des candidats élus doivent être	I
soulignés.	I
	Ī
	Ī
	ı
	ı
	Ţ
	ŀ
	.1
	.1
	.
	-1
	-1
	- I - I
	11 - 1
	- I
	- I - I
	- I
ı	- 1

**MEMBRES SUPPLEANTS** Chaque collège électoral doit faire l'objet d'un procès-verbal distinct.
Il est recommandé d'utiliser l'outil d'aide à la saisie des procès-verbaux sur www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr

		Une	notice expliquant le r	enseignem	ent des pro	cès-ver	baı	ux d'élection	ns professio	nnelles peut	égaler	nent y	être téléch	argée		
ÉTABLISSEMENT DANS LEQUEL S'EST DEROULÉE L'ÉLECTION							(I) COLLÈGE CONCERNÉ									
Rais	SIRET de l'établissement : Raison sociale : Adresse :						DÉNOMINATION DU COLLÈGE ÉLECTORAL: Ne cocher qu'une case COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈ (cocher la ou les cases correspondant personnels inscrits dans le collège élec sélectionné dans le cadre précédent)						nt aux			
Code	Code postal : Ville :						Collège unique									
	Numéro de convention collective (IDCC) : Mention indispensable															
Autre	Autres établissements concernés par l'élection : Liste à compléter au verso cadre (III)						(ii	1er collège : ouvriers, employés ☐ Techniciens						3		
1	Durá a de segundad des étas es estados es bien es estados estados estados							2ème collège : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs				Agents de maîtrise 4 □				
	bre total de collèges éle					rticiic)	- 1	et cadres 3ème collèg	e:ingénieu	rs et cadres	$_{\sqcap}$	Ingén			_	
S'ag	it-il d'une élection partie		Oui, cochez la case) au verso, cadres (IX)	_				o concg	e : mgcmcu	is or oddies	_	Cadre				
	INFORMA	TION	IS SUR L'ÉLECTION	I PRÉCÉD				Autre collè	ege			(précise	s: er)		_ ′	
SIRE	e du précédent scrutin (J ET déclaré lors de la préc tion professionnelle, si dif	édent	e		/								Ex : jour	nalistes, pilotes		
	protectioninene, at un	.0.011					TO	UR DES É	LECTIONS							
$\vdash$	du 1er tour (JJ/MM/AAAA) :		1 -		/L				um a-t-il été	atteint ?				s présentées		
Horai	re d'ouverture du scrutin:		Horaire de cle	ôture du scrut	in: 🗀:	_		•					er tour :	es à pourvoir	_=	
1	il eu carence de candidature ombre d'électeurs inscrits	s dans	ce collège : (cocher) N		Oui 🗌 A =	_	C	QUORUM =	E= A =	= =		par le	collège :		P =	ا لـ
B. No	ombre de votants illetins blancs ou nuls			1	B =	_			si <b>D</b> est infé	2		Quotie		al (2 décimal	es):	
1	illetins blancs ou nuis iffrages valablement exprimé	s (B -	C)		D =			☐ Oui s	si <b>D</b> est supe	érieur ou éga	al à E		$G = \frac{D}{P}$	==		
	Renseignez les colonne	es 1 à	4, même si le quorum n	'est pas atte	int	L		Ne	renseignez p	oas les colonr	nes 5 à 1	3 si le q	uorum n'es	t pas atteint		
Sexe H ou F	Nom des syndicats et/ou des listes communes		Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat, telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque	Nombre de voix obtenues par chaque	par les candida	ies s ats	Nombre de candidats présentés par chaque liste	Moyenne des voix de chaque liste $V = \frac{T}{N}$	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient	à la plus forte moyer à à la plus forte moyer liste, inscrire successi iste du rapport ègle ent jusqu'à l'attribution d			eges restant à pourvoir pyenne : pour chaque essivement les valeurs t V Porter la mention (£IUN) chimales)		
1	2a		2b	liste (total = D)	candidat 4	liste T 5		N 6	(2 décimales)	$K = \frac{V}{G}$	1er sie		2 <sup>ama</sup> siège	3 <sup>ème</sup> siège	«Élue»	liste 13
-	Zd		20		4			0	/		9	$\dashv$	10	11	12	13
												$\dashv$				
												$\dashv$				
												$\dashv$				
												$\dashv$				
		$\neg$														
												$\dashv$				
												$\dashv$				
												$^{\dagger}$				
												$\dashv$				
												$\dashv$				
												$\dashv$				
												$\dashv$				
												$\dashv$				
												$\dashv$				
												$\dashv$				
												$\dashv$				
	Signature obligatoi		e chacun des mem	nbres du b	ureau de		]			sieurs liste:				es syndicale	es)	
Nom et prénom Organisation syndical (le cas échéant)			Signature			NOM de la liste commune		Nom de entra	Nom des syndicats entrant dans cette liste		Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats		Répartitions des suffrages entre organisations (en%)			
							$\ $									
							$\ $			+						

RÉSULTATS DU 2 <sup>èME</sup> TOUR DES ÉLECTIONS	i I
RÉSULTATS CONCERNANT LE 2 <sup>EME</sup> TOUR  Date du 2 <sup>ème</sup> tour (JJ/MM/AAAA):/ Horaire de clôture du scrutin:;  Y a-t-il eu carence de candidatures dans ce collège? (cocher) Non Oui  A. Nombre d'électeurs inscrits  B. Nombre de votants  B =  C. Bulletins blancs ou nuls  D. Suffrages valablement exprimés (B - C)  D =	Nombre de listes présentées au deuxième tour L = L I MT2  Nombre de sièges à pourvoir par le collège P = L I Quotient électoral (2 décimales) $G = \frac{D}{P} = = $
	Attribution des sièces restant à pourvoir NOMS et PRÉ

Sexe H ou F	Nom des syndicats et/ou listes communes et/ou candidats libres	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (total égal à D)	Nombre de voix obtenues par chaque candidat 4	Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste T	Nombre de candidats présentés par chaque liste N	liste , T	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	à la plus foi liste, inscrire du jusqu'à l'att	es sièges restarte moyenne : p successiveme rapport V tribution de tou (2 décimales)	pour chaque ent les valeurs  I s les sièges	ÉLUS Porter la mention «Élu» ou «Élue»	Nombre d'élus par liste	<u> </u>	NOMS et PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Les noms des candidats élus doivent être soulignés.
													- 1	
												$\vdash$	П	
													-1	
													1	
													П	
-													i	
-														
-													- 1	
													Ц	
													-1	
													-1	
													П	
													'	
													П	
													1	

Dans le cas où la taille du présent imprimé ne permettrait pas de faire apparaître l'ensemble des listes des candidats, il conviendrait d'annexer un second feuillet en y rappelant l'identification de l'entreprise et du collège et en faisant apparaître la mention «suite»

(VII) Się	Signature $obligatoire$ de chacun des membres du bureau de vote pour le $2^{\text{\tiny eme}}$ tour :								
Nom et prénom	Organisation syndicale (le cas échéant)	Signature							

#### IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT (suite du recto)

Liste des SIRET des autres établissements concernés par l'élection actuelle :	PERSONNE À CONTACTER DANS L'ENTREPRISE :	CACHET DE L'ENTREPRISE (Obligatoire)	
	(pour information complémentaire	(Obligatorie)	
	sur ce procès-verbal)		
	Nom:		
	Prénom :		
	<u>FICHOIII.</u>		
	Fonction dans l'entreprise :		
	N° de téléphone :		
	N° de télécopie :		
	Adresse courriel :		
			_



# Notice relative au remplissage des PV des élections professionnelles 7 RAPPELS IMPORTANTS POUR BIEN REMPLIR VOTRE FORMULAIRE

Les procès-verbaux des élections contribuent au calcul de l'audience syndicale, au niveau de l'entreprise, de la convention collective de branche et au niveau national interprofessionnel.

Afin qu'il soit correctement pris en compte, un procès-verbal est établi pour chaque collège.

Par ailleurs, les points suivants appellent une attention particulière :

A l'issue des élections, pensez bien à transmettre dans les 15 jours : 1 exemplaire des procès-verbaux au centre de traitement du ministère chargé du travail (le CTEP), 2 exemplaires à un agent de contrôle de l'inspection du travail et 1 copie à chaque syndicat ayant présenté une liste de candidats et/ou ayant participé à la négociation du protocole d'accord pré-électoral.

Si un 2<sup>ème</sup> tour d'élection a lieu, attendez la fin de ce 2<sup>ème</sup> tour pour transmettre vos procès-verbaux.

Pour rappel, l'adresse du CTEP :

CTEP
TSA 79104
76934 ROUEN CEDEX 9

- Renseignez toujours le numéro de SIRET de l'établissement où s'est déroulée l'élection dans le cadre (I) et également dans le cadre (III) si d'autres établissements sont concernés par l'élection
- L'IDCC doit être impérativement renseigné dans le cadre (1) Ce code à 4 chiffres (ex : 1234) définit :
  - Par principe, la convention collective de branche appliquée à l'établissement ou à l'entreprise,
  - A défaut, la convention d'entreprise ou le statut de l'entreprise.

En cas de doute, consultez le site <u>elections</u> <u>professionnelles.travail.gouv.fr</u> rubrique 'Trouver mon IDCC'.

Si plusieurs IDCC s'appliquent à l'établissement, l'IDCC majoritaire, c'est-à-dire celui couvrant le plus grand nombre de salariés de l'établissement doit être renseigné.

Si l'établissement n'est pas couvert par une convention collective de branche, inscrivez le code 9999

S'il y a eu carence de syndicats candidats au 1er tour de votre élection, cochez « OUI » dans le cadre (III) à la question « Y a-t-il eu carence de candidatures ? »

Attention : en cas de carence de candidatures au 1er tour et de tenue d'un 2ème tour de scrutin, reportez les résultats de ce 2ème tour de scrutin sur la 2ème page du formulaire.

S'il y a eu carence totale de candidatures constatée pour tous les collèges à la fois aux 1 er et 2 en tours des élections professionnelles et que l'institution n'a pas pu être mise en place ou renouvelée, un procès-verbal de carence pour tous les collèges, disponible sur le site, doit être établi et transmis au CTEP, ainsi qu'à l'agent de contrôle de l'inspection du travail dont relève votre établissement.

- Dans les résultats du 1<sup>er</sup> tour, à la suite du nom d'un syndicat en colonne 2a, précisez le cas échéant son organisation syndicale d'affiliation en colonne 2b du tableau, telle qu'indiquée dans la liste de candidatures déposée par le syndicat. Cette information est essentielle pour la prise en compte des suffrages dans les branches professionnelles et au niveau national interprofessionnel.
- Dans les résultats du 1<sup>er</sup> tour, vérifiez que la somme des bulletins recueillis par les listes syndicales en colonne 3 du tableau est bien égale au total des « suffrages valablement exprimés » de la ligne « D ».

Exemple : Liste « A » recueille 10 suffrages, liste « B » recueille 20 suffrages, liste « C » recueille 15 suffrages, alors le nombre de « suffrages valablement exprimés » doit être égal à 45.

Ne pas confondre la colonne 3 qui présente les résultats obtenus par les listes syndicales avec la colonne 4 où sont renseignées les voix obtenues par chaque candidat, susceptibles d'être inférieures à celles de la liste en raison des possibilités de raturage.

- Si le procès-verbal est établi par le bureau de vote dans le cadre d'un système de vote électronique, toutes les informations demandées dans le Cerfa doivent y figurer, et notamment :
  - ullet Le code IDCC de convention collective en cadre ullet
  - Les informations sur les collèges électoraux que comporte votre élection et leur composition (ouvriers, employés, techniciens...) en cadre (II)
  - L'emplacement réservé aux signatures des membres du bureau de vote, cadres (V) et (VI)
  - L'emplacement du cachet de votre entreprise, cadre (x)

Il est recommandé d'utiliser l'outil d'aide à la saisie des procès-verbaux sur :

https://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr

Une notice complète et un PV modèle peuvent également y être téléchargés.